



COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 06

Réunion restreinte du : 11 OCTOBRE 2018

Membres présents : Albert GUESNON - Serge LOVEIKO - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

<u>FORFAITS</u>					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
20733059	VILLERVILLAISE US 2	Seniors	Depart 4 - D	FORFAIT (1)	46,00 €
20813745	ST DESIR AS 1	U 15	Depart 1 - B	FORFAIT (1)	15,00 €
20813880	PORTAISE ES 1	U 15	Depart 3 - A	FORFAIT (1)	15,00 €
20836590	MOYAUX FC 1	U 18	Depart 2 - C	FORFAIT (2)	15,00 €
20851076	VILLERS HOULGATE 11	Vétérans	Groupe 6	FORFAIT (1)	46,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON